

CENTRE DES ARTS DE LA SCÈNE



CHARGES DE SCOLARITÉ FORMATION PROFESSIONNELLE

Classe Arts de la Scène - Classe Acteur

Le Centre des Arts de la Scène est un établissement associatif et conventionné.

A ce titre vous bénéficiez de conditions tarifaires particulièrement avantageuses :
4,50 euros de l'heure de cours pour les Classes Professionnelles.

Vous avez également la possibilité de vous acquitter de vos charges de scolarité de manière mensuelle ou trimestrielle.

Classes Arts de la Scène : Vous suivrez au minimum 20 heures de cours par semaine soit 580 heures sur l'année.

Charges mensuelles : 299 euros (soit 2691 euros l'année).

Classes Acteur : Vous suivrez au minimum 12 heures de cours par semaine soit 360 heures sur l'année.

Charges mensuelles : 195 euros (soit 1755 euros l'année).

Les frais d'inscriptions et d'assurances s'élèvent à 50 euros pour l'année scolaire.

Possibilité de Financement : En fonction de votre situation personnelle vous pouvez bénéficier d'un financement des organismes suivants :FRANCE TRAVAIL, FPC, AFDAS, MISSION LOCALE, FONGECIF, REGION, AGEFOS, AGEFIP, FNAS...